

---

Adresse de la société populaire de Lamothe-Landerron (Bec-d'Ambès) invitant la Convention de rester à son poste, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Lamothe-Landerron (Bec-d'Ambès) invitant la Convention de rester à son poste, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 324-325;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22986\\_t1\\_0324\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22986_t1_0324_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021



La société populaire de la commune de Lamothe, pénétrée d'admiration, a délibéré qu'il seroit voté des remerciemens et des complimens de félicitation à la Convention. Elle te prie, citoyen président, d'en recevoir l'hommage, et de le lui faire agréer. Elle te prie de lui rendre la justice de croire que, non seulement elle se fera toujours un devoir de ne jamais transgresser les décrets de la Convention, mais encore de les faire exécuter ponctuellement au prix de la dernière goutte de sang qui restera à circuler dans les veines du dernier subsistant de ses membres, et de transmettre ces sentimens dans l'âme de leurs enfans et des enfans de leurs enfans. S et F.

Les membres composant le c. de correspondance de la sté popul. de la comm. de Lamothe : MORRAINS aîné (*présid.*), CAILHETON, PARAIRE, BERTRAND aîné, CATHELLIQ (*secrét.*).

r

[*La sté popul. de Breteuil* (1) à la Conv.; *Breteuil, 16 therm. II*] (2).

Encore des conspirations, encore des tyrans. L'homme de sang s'est couvert du manteau de la popularité. Sa bouche invoquoit l'Être suprême, tandis que son cœur en nioit l'existence; l'hypocrite, pour consommer plus sûrement le crime, usurpoit le langage de la vertu. Jamais la perte de la liberté ne fut plus froidement conçue, ni plus astucieusement concertée. Un instant encore et la République, le seul gouvernement admissible parce qu'il naît de l'ordre social, était menacé d'une dissolution prochaine. Et vous, représentants, vous alliés être égorgés ! Mais votre surveillance, sans cesse active, a surpris le complot. Elle a poursuivi le tygre jusques dans son repaire, et votre énergie triomphe de sa fureur. Représentants, vous avés encore une fois sauvé la patrie; continués de frapper les conjurés; point de quartier pour les dominateurs !

Le salut du peuple commande leur supplice et leur défaite garanti[t] aux républicains la liberté. S et F.

J. BAUDOIN (*présid.*), BLANCHET fils (*secrét.*).

s

[*La sté popul. des amis de la liberté et de l'égalité, séante à Commune-Affranchie* (3), à la Conv.; *Commune-Affranchie, 14 therm. II à 9 heures du soir*] (4).

Représentans d'un grand peuple,

Un nouvel orage liberticide s'étoit élevé dans votre sein. La journée du 9 thermidor vient de le dissiper. Grâce à votre mâle énergie, à votre

antique vigueur, la République est encore une fois sauvée ! Vous êtes les mandataires du peuple; vous travaillez à son bonheur; poursuivez une carrière aussi honorable. La société populaire de Commune-Affranchie, qui n'a jamais eu en vue que le salut de la patrie, déclare solennellement qu'elle adhère à tous vos décrets, et proteste de nouveau, à la Convention nationale, de son attachement inviolable pour elle, comme étant le centre du gouvernement républicain et le seul point de ralliement de tous les vrais Français. Vive la République !

[Suivent 16 pages de signatures].

Extrait du procès-verbal de la séance du 14 therm. de la sté popul. séante à Commune-Affranchie.

Dans le cour[s] de la séance, un membre a fait lecture du rapport de Barère sur l'arrestation de Robespierre, Couthon, Saint-Just, etc.

Après cette lecture, il a dit : Citoyens, de grands événements viennent de se passer à Paris. Nous sommes loin du théâtre où ils ont eu lieu, il nous est impossible de porter sur eux un jugement certains, mais, citoyens, la liberté n'est point l'ouvrage d'un seul homme, elle ne dépend point de telle ou telle circonstance, de tel ou tel individu.

La liberté est le résultat de la volonté de la nation française. Tous ces travaux immortels, c'est son ouvrage, c'est ses lumières qui l'on[t] proclamé au milieu de nous. N'es[t]-ce pas le peuple qui a lancé un anathème terrible et irrévocable sur l'exécrable royauté ? N'es[t]-ce pas le peuple qui combat la tyrannie avec tant de succès et tant de gloire sur nos frontières ? La liberté est donc son vœu. Rien ne peut y porter atteinte, rien ne peut la lui ravir. Toute l'assemblée, d'un mouvement spontané, a répéter les cris de vive la liberté, vive la Convention nationale, vive la Montagne ! Mais, citoyens, ce qu'il importe d'empêcher, c'est que l'aristocratie ne profite de nos divisions. Déjà aujourd'hui une infinité de figures étranges se promenoient dans nos rues, et leurs regards étoient sinistres... Cela est vrai ! s'est écrié toute l'assemblée. Dans toute[s] les circonstances importantes de la révolution, les mêmes symptômes se sont fait sentir.

O, citoyens, que le passé nous servent de leçon pour l'avenir ! Si les Français ne s'étoient jamais divisés pour tel ou tel individu, la Vendée, la rébellion lyonnaise, l'infâme trahison de Toulon n'auroient point souliés (*sic*) les annales de notre révolution, et le sang des patriotes n'auroit point coulé pour des dissensions intestines. Pour éviter de pareils malheurs, réunissons-nous tous au centre commun, rallions-nous aux principes qui, seuls, doivent animer les vrais républicains, enfin ne voyons que la Convention nationale.

Un cri unanime s'est fait entendre : Vive la Convention nationale, Vive la Montagne !

Elle seule doit et peut nous sauver. Mettons à part les individus, et n'écoutons que la voix de la patrie. ô, vous, lâches et perfides aristocrates, vous souriez peut-être aux divisions qui nous agitent, mais vous serez trompés dans vos criminelles espérances. Nous nous réunirons

(1) Eure.

(2) C 315, pl. 1263, p. 9. Mentionné par *J. Fr.*, n° 683; *B<sup>n</sup>*, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) Rhône.

(4) C 315, pl. 1263, p. 3, 4, 5; *J. Fr.*, n° 683. Mentionné par *B<sup>n</sup>*, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).